

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

N° CD444

AMENDEMENT

présenté par

M. David Magnier, M. Dutremble, Mme Sabatini, M. Guibert, M. Houssin, M. Markowsky,
Mme Grangier, M. Blairy, Mme Lechanteux, M. Humbert, Mme Ménaché, M. Taverne,
M. Marchio, M. Meurin, Mme Bouquin et M. Evrard

ARTICLE 8

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
